

Ce dossier est constitué de deux articles parus respectivement dans les journaux de l'UTR de juillet 2025 (n°31) et novembre 2025 (n°32) sur ce sujet de l'illectronisme. Il est complété tout à la fin d'une analyse des résultats.

L'illectronisme. Un nouvel handicap ? (1)

L'illectronisme, parfois appelé « illettrisme numérique », caractérise la situation d'un adulte ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante¹.

Les raisons de ce dossier ! c'est la rencontre d'une dame âgée de mon village, dans un cabinet médical, et qui était perdue devant les démarches nécessitant l'usage de dispositifs électroniques qui a amené à ce dossier. Cette dame déplorait de ne pouvoir avoir d'aides dans sa commune afin d'apprendre à utiliser les outils numériques alors que je connaissais l'existence d'un tel dispositif, ce que je lui ai dit. Et nous avons pensé, au syndicat, qu'il pourrait être intéressant de proposer le moyen d'accéder à de tels dispositifs pour ceux de nos adhérents qui ne maîtrisent pas ou peu les outils numériques en considérant qu'il vaut mieux « apprendre à faire » que de déléguer à d'autres. Nous avons donc décidé d'envoyer un questionnaire électronique à nos adhérents (forcément *branchés*) pour faire cet inventaire. Les résultats de ce questionnaire ne sont évidemment pas exhaustifs mais ils sont *parlants*. Et en tout état de cause ...



RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE MAIRIE, MAIRIE DE QUARTIER, CCAS ... AFIN DE SAVOIR S'IL EXISTE DANS VOTRE COMMUNE DES DISPOSITIFS, ATELIERS ... D'INITIATION AU NUMERIQUE².

L'enquête et (une partie de) ses résultats. Au 7 juin, c'étaient 62 personnes qui avaient répondu au questionnaire, 11 répondants pour Lille et 6 pour Lambersart, les autres réponses se répartissant sur une trentaine d'autres communes.

À la question « Cette commune a-t-elle mis en œuvre une ou des actions pour aider ses habitants à maîtriser le numérique ? » 43 répondent OUI, soit près de 70% des réponses, les autres réponses étant essentiellement des « Je ne sais pas » (trois NON seulement). Pour les 43 où existe une action, il s'agit, dans 31 cas, d'une « *initiative municipale* », dans 15 cas « *d'une initiative associative soutenue par la mairie* », dans 4 cas « *d'une initiative d'un groupe de personnes* » et dans 7 cas d'une « *autre* » initiative. Ces dernières étant initiées par les centres sociaux ou le CCAS ou un groupe de personnes dans une résidence. On notera que la somme de tous ces cas dépasse 43, ce qui est normal, les initiatives ne s'excluant pas : on peut avoir une initiative associative et une municipale dans la même commune.

Les communes pour lesquelles nous avons une ou plusieurs actions : Anzin saint Aubin, Arleux, Bauvin, Erquinghem-Lys, Fretin, Hellemmes, Hem, Houplin-Ancoisne, Houplines, La-Madeleine, Lambersart, Leers, Lille, Lomme, Lompret, Marcq-En-Barœul, Mouvaux, Neuville-En-Ferrain, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq, Sequedin, Saint-André, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq.

À la question « Êtes-vous partie prenante de cette ou ces initiatives ? Si oui, à quel titre ? », 8 ont répondu être « *bénéficiaire* » et 2 « *être intervenant* »

À la demande « Pouvez-vous nous en dire plus sur cette initiative ? » quelques contributions³.

« *Des jeunes en service civique proposent une initiation à l'informatique. Inscription préalable auprès du CCAS.* »,

¹ <https://www.anlci.gouv.fr/>

² On parle bien d'apprendre, pas de services municipaux ou autres qui aident dans les démarches.

³ À quelques ajustements près (mise en forme, anonymisation ...) nous avons repris la parole de nos adhérents, ce qu'on appelle le VERBATIM.

« Action de formation aux outils numériques avec le soutien de notre syndic ... (salariés mi-temps sur leur temps de travail, mi-temps bénévolat), 10 séances de 2 h; 12 résidents de 65 à 85 ans participation assidue, deux personnes n'ont fait aucun progrès, pour les autres bons résultats. Il aurait fallu prolonger par une permanence qui n'a pu avoir lieu par manque de bénévoles. »,

« La mairie a mandaté une association (ORDINAT'HEM) formation à l'informatique pour faire des initiations dans une résidence autonomie pour personnes âgées (une heure) et a mis à disposition de familles défavorisées des tablettes notamment pour les enfants élèves dans le secteur. »,

« Atelier informatique gratuit de 2H/semaine pour les personnes à partir de 60 ans. Il est encadré par 3 bénévoles de la commune. Ex de thème abordé : se créer une adresse mail et savoir correspondre par mail, savoir remplir un formulaire en ligne... »,

« <https://www.ordileers.fr/lassociation/> »,

« Des informations régulières sont données dans la NEWSLETTER des seniors de la ville [de LILLE, NDLR]. Certains centres sociaux et différentes associations offrent cette possibilité »,

« Centre Social Mosaïque [de LILLE, NDLR]. Un animateur intervient toute la semaine sur des thèmes : débutant, création boîte mails, portable, tablette etc ou en libre accès avec aide. Participants variables. »,

« J'ai appris l'informatique et composé mon adresse-mail grâce à la maison de quartier [de LILLE, NDLR] qui organisait chaque semaine un temps de formation en informatique »,

« Ateliers de formation et de sensibilisation au numérique, borne connectée à la Maison des Solidarités, accompagnement au numérique dans les Cyber-espaces communaux auprès des agents municipaux formés dotés d'une carte « Aidants Connecti » dispositif qui permet d'effectuer les démarches en ligne des seniors sur les principaux sites administratifs »,

« Le Centre social CAL Pérenchies a un service civique qui peut prendre rendez-vous avec des personnes intéressées, surtout pour "dépannage", déblocage d'un accès à une demande administrative par internet etc. C'est surtout une formation individuelle, pas d'atelier collectif. Il est présent 3 fois par semaine pendant 1h30 à chaque fois, il faut téléphoner avant pour être certain qu'il y a de la place. Les "France services"⁴ peuvent aider aussi, dans le même esprit que ci-dessus. J'ai expérimenté celui de La



**France
services**

Chapelle d'Armentières (= La Poste) pour arriver à créer un compte personnel sur un site concernant tous les agents publics, site qui inclut les salaires, pensions de retraite etc, qui est souvent en "maintenance" et qui semble peu connu Passer par France Connect est la meilleure solution, mais là aussi il ne faut pas s'enervé .. ».



« J'arrive dans cette ville donc je ne connais pas encore bien, mais en allant sur le site de la médiathèque, j'ai vu qu'il y avait plusieurs ateliers dont : Initiation et perfectionnement dans l'utilisation d'internet et des logiciels basiques (traitements de textes, tableurs...), le mercredi de 18 h à 20h, en médiathèque. J'ai vu qu'il y avait des tarifs différents pour les extérieurs ... donc cela veut dire que des personnes habitant sur d'autres villes peuvent y participer. »,

« ASSOCIATION Tourcoing Loisirs Seniors, je ne donne plus de cours car je ne vois plus bien »,

En guise de conclusion provisoire : comme on le voit, les possibilités sont multiples et existent dans de nombreuses communes. Eventuellement se rapprocher d'une commune voisine ou faire appel à un proche pour apprendre les rudiments nécessaires pour naviguer sur internet et gérer les méls.

Dans un deuxième article sur ce sujet, dans le journal d'octobre : reportage dans un atelier numérique, le respect de la RGPD (Règlement Général sur la Protection



⁴ <https://www.france-services.gouv.fr/> permet de trouver une maison France Service !

des Données), des outils pour se passer des GAFAM⁵, les précautions pour se protéger des fausses nouvelles.

Pour aller plus loin un article en ligne sur ce sujet sur notre <https://utr-cfdt-lille.fr/> dans la rubrique (sur la droite) ARTICLES RECENTS sera complété au fur et à mesure des résultats avec des compléments.

L'illectronisme. Un nouvel handicap ? (2)

Les raisons de ce dossier : après une première partie en juillet largement consacrée à notre enquête⁶ sur les « initiatives pour lutter contre l'illectronisme », parfois appelé « illettrisme numérique »⁷, une seconde et dernière partie avec un reportage sur un atelier numérique, le respect de le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), des outils pour se passer des GAFAM⁸, les précautions pour se protéger des fausses nouvelles.



Un atelier numérique en activité (Houplin-Ancoisne) : en ce dernier jour de juin, c'est aussi la dernière séance avant les vacances. J'arrive pour la pause et le pot de fin d'année qui est l'occasion, après avoir exposé les raisons de ma venue, de poser quelques questions. Sur la vingtaine de personnes inscrites six sont animateurs ou animatrices, c'est-à-dire des personnes dont les compétences sont suffisamment importantes pour en aider d'autres à maîtriser des techniques plus ou moins avancées. Marie-Paule qui est, avec d'autres, à l'initiative de cet atelier, m'explique qu'il a d'abord fonctionné sur deux journées (des séances de deux heures) mais qu'ils se sont finalement rabattus, pour des raisons pratiques, sur cette unique séance du lundi. De fait le fonctionnement est très pragmatique et s'adapte aux participants, à leur niveau ... Par exemple pour Sylvie qui est arrivée en presque fin d'année, l'adaptation a été réciproque et réussie. Au programme de l'après pause c'est une présentation de recherche sur Internet avec les précautions à prendre pour choisir le bon site plutôt que des sites commerciaux « concurrents », comment choisir entre les propositions de solutions dans la recherche « cinéma Santes ». Gabriel, qui est un jeune autoentrepreneur, apportant ses compétences à l'atelier, explique comment ils ont appris aux participants à se créer un compte sur la plateforme de participation de la commune. L'atelier existe depuis deux ans et, après la distribution de flyers dans le village, c'est une quinzaine de personnes qui ont manifesté leur intérêt pour cet atelier, ce qui n'empêche pas (voir article sur le même sujet dans le journal de juillet) que des personnes ne connaissent pas l'existence de cet atelier. Et pour les animateurs, c'est le réseau, les connaissances personnelles qui ont amené des personnes à se proposer. On s'accorde tous pour dire qu'Internet est un outil formidable à utiliser avec précaution et que ne pas maîtriser l'outil numérique est de plus en plus une source de difficultés.

RAPPELONS-LE DONC : RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE MAIRIE, MAIRIE DE QUARTIER, CCAS ... AFIN DE SAVOIR S'IL EXISTE DANS VOTRE COMMUNE DES DISPOSITIFS, DES ATELIERS ... D'INITIATION AU NUMERIQUE⁹.

Tourner 7 fois son doigt autour de la touche avant de cliquer ! ... ou comment utiliser internet avec le maximum de sécurité !¹⁰

La période que nous connaissons est propice plus que jamais à l'utilisation du numérique avec, il faut le reconnaître, son cortège de possibles malveillances. Quelques conseils donc pour bien user de cet outil.

Envoi de méls : vous ne souhaitez pas que votre adresse électronique soit largement diffusée à des centaines de personnes ? Faites de même pour celles de vos correspondants.

⁵ GOOGLE, APPLE, FACEBOOK, AMAZONE, MICROSOFT et quelques autres maintenant ...

⁶ www.utr-cfdt-lille.fr

⁷ <https://www.anlci.gouv.fr/>

⁸ GOOGLE, APPLE, FACEBOOK, AMAZONE, MICROSOFT et quelques autres maintenant ...

⁹ On parle bien d'apprendre, pas de services municipaux ou autres qui aident dans les démarches.

¹⁰ Article plus complet ; ancien mais toujours pertinent à retrouver sur le site <https://utr-cfdt-lille.fr/index.php/2020/10/>

- Utiliser le Cci : Si vous souhaitez envoyer une information, une demande ... à un grand nombre de correspondants, tapez ou collez les adresses de ceux-ci dans la fenêtre Cci (Copie carbone invisible), personne ne verra et ne pourra ainsi récupérer ces adresses.
- Pensez à préciser le public à qui s'adresse le message et quel en est l'objectif. L'objet de votre message pouvant rappeler succinctement cet objet.
- Ne faites pas de confusion entre les responsabilités syndicales qui vous amènent à envoyer des méls de nature syndicale et des méls personnels. Pour cela n'hésitez pas à avoir des listes de diffusion différentes (à utiliser en CCI) et à bien préciser l'objet du message de façon que vos correspondants ne fassent pas de confusion.

Plus d'infos : aller sur notre site <https://utr-cfdt-lille.fr/> et rechercher dans les ARCHIVES octobre 2020

INFOX : la nature humaine étant ce qu'elle est, nous pouvons être tentés de diffuser des informations allant dans le sens de nos *convictions* mais avec le risque de nuire au débat démocratique. Afin de rester vigilant dans nos sources d'informations (beaucoup de réseaux sociaux ont maintenant abandonné le contrôle de la vérité factuelle des publications), nous vous donnons quelques sources pour décoder l'information : les décodeurs du MONDE, factuel à l'AFP, checknews à LIBÉRATION, Un autres site d'information utile <https://www.service-public.fr/>.

À propos du RGPD : Le Règlement Général sur la Protection des Données est applicable dans tous les états de l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018.

La loi française dite Loi Informatique et Liberté (LIL) a été adaptée en conséquence par la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018 - décret d'application du 30 mai 2019. Ces 2 textes constituent le socle de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

Le RGPD confirme les grands principes déjà existants sur la confidentialité et la sécurité des données personnelles associée à l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes physiques. Il impose à toutes les organisations qui collectent de la donnée à caractère personnel une plus grande responsabilisation quant à leur pratique. En tant que telles toutes les structures CFDT sont concernées par cette réglementation.



Chaque militant est bien sûr amené à recevoir ou diffuser régulièrement de l'information sur ses adhérents, il doit donc être vigilant et doit appliquer les règles du RGPD.

Les conséquences possibles : Les sanctions • Perte de confiance des adhérents. • Dégradation de l'image de la CFDT auprès du grand public. • Rappel à l'ordre de la CNIL. • Et enfin amende administrative pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires.

Les alternatives aux GAFAM :

Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dominant le marché des services numériques. Plusieurs raisons poussent à les quitter :

- **Capitalisme de surveillance** : collecte massive de données personnelles.
- **Dérives démocratiques** : influence politique et économique disproportionnée.
- **Centralisation des données** : risque de monopole et de perte de contrôle sur ses informations.
- **Vision unique de la société** : manque de diversité et de transparence

Quelques propositions pour aller plus loin :

- Système d'exploitation : LINUX alternative à WINDOWS ou MAC OS,
- Smartphone : éteignez-le quand il n'est pas utilisé,
- Moteur de recherche : Qwant qui ne conserve pas de données personnelles, contrairement à Google,
- Navigateur : Mozilla Firefox,
- Bureautique : LibreOffice,
- La suite Framasoft qui remplace de nombreux outils numériques,
- Pour l'IA (intelligence artificielle), préférez MISTRAL Le Chat à CHATGPT,
- Signal : messagerie instantanée sécurisée alternative à WhatsApp et Messenger.

En conclusion :

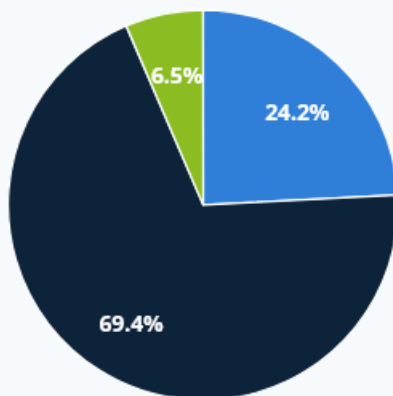
Quitter les GAFAM est possible en 2025 grâce à une multitude d'alternatives respectueuses de la vie privée et souvent open source¹¹. La transition peut être progressive, en commençant par des solutions tout-en-un ou en remplaçant un service à la fois.

Pour aller plus loin : le blog du journal Le Monde : [Une vie numérique sans GAFAM est-elle possible ?](#)

Quelques résultats de l'enquête (à retrouver [ici](#)).

Cette commune a-t-elle mis en œuvre une ou des actions pour aider ses habitants à maîtriser le numérique ?

[Chart options »](#)

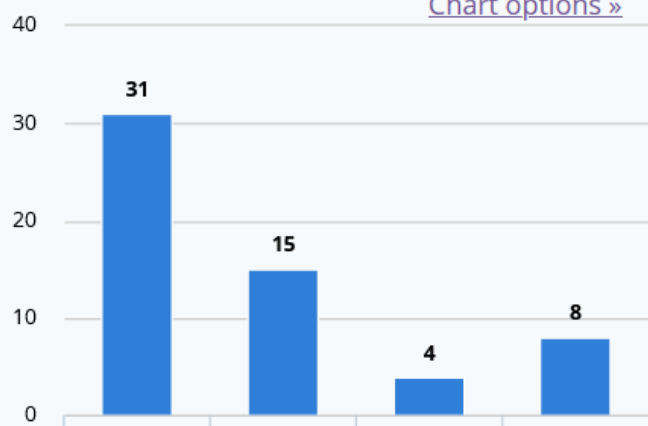


Je ne sais pas	15
OUI	43
NON	4

¹¹ Un logiciel Open Source est un code conçu pour être accessible au public : n'importe qui peut voir, modifier et distribuer le code à sa convenance

S'agit-il ?

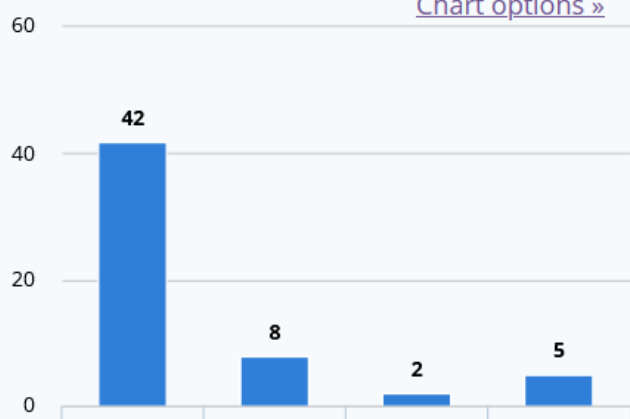
[Chart options »](#)



d'une initiative municipale.	31
d'une initiative associative soutenue par la mairie.	15
d'une initiative d'un groupe de personnes.	4
autre	8

Êtes-vous partie prenante de cette ou ces initiatives ? Si oui, à quel titre ?

[Chart options »](#)



Non	42
Oui comme bénéficiaire de cette action	8
Oui comme Intervenant dans cette action	2
Autre	5